

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL133

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 33

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

"Le quatorzième alinéa et la deuxième phrase du quinzième alinéa sont supprimés".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour maintenir la durée du mandat des membres de l'AMF à 5 ans et prévoir le renouvellement possible du président une seule fois.